

EDITO

Il y a 10 ans, en mars 2011, dans la foulée du Printemps arabe, commençaient les premières manifestations pacifiques contre le régime de Bachar Al-Assad. Elles furent immédiatement réprimées dans le sang par l'armée et les groupes paramilitaires. Le régime, avec l'aide de la Russie et des milices iraniennes, a utilisé contre le peuple syrien des armes lourdes, son aviation et ses armes chimiques. **Les attaques ont été intentionnellement dirigées contre les civils et contre les infrastructures, comme les hôpitaux et les écoles.**

Le pays est détruit et ensanglanté. Il faudra plusieurs décennies pour le reconstruire.

Nous n'acceptons pas que Syriennes et Syriens restent pris en otage par la Russie, la Turquie et l'Iran, ni leur abandon par la

communauté internationale. Bien au contraire, nous affirmons que le devenir du peuple syrien martyrisé par Bachar Al-Assad, et dans certaines régions sous la férule de Daesh et des groupes intégristes qui jouent son jeu, nous concerne pleinement.

- *Pas de normalisation avec le régime de Bachar Al-Assad.*
- *Plus que jamais, nous restons solidaires du peuple syrien et refusons toute impunité pour les responsables des crimes de guerre et crimes contre l'Humanité commis depuis 10 ans.*

MICHEL MORZIERE
Président d'honneur de Revivre

FOCUS ACTUS

La France ne jugera pas un ex-soldat syrien pour «complicité de crime contre l'humanité»

L'homme avait été arrêté sur le sol français en 2019 et mis en examen pour « *complicité de crime contre l'humanité* ». Mais la Cour de Cassation vient de trancher en déclarant la justice française « *incompétente* » parce que la Syrie n'a pas ratifié le statut de la Cour Pénale Internationale (CPI) et que ... le crime contre l'humanité n'existe pas dans la loi syrienne !

Cette décision déçoit les partisans de la « **compétence universelle** » qui permet, en théorie, de juger des crimes graves en dehors du pays où ils ont été commis.

=> **Revivre s'est joint au collectif de la Lettre ouverte à Emmanuel MACRON du 3/12/2021**

Le retour de la Syrie à Interpol, un signal inquiétant pour les anti-Assad

Vingt ONG de la société civile syrienne protestent contre la levée des restrictions appliquées au régime de Bachar Al-Assad depuis neuf ans par l'organisation internationale de police. La Syrie avait été « *débranchée* » de ce réseau en 2012, en réaction à l'écrasement dans le sang de la révolte pro-démocratie.

Les ONGs craignent que les autorités syriennes abusent de la procédure des notices rouges – les avis de recherche internationaux émis à la demande d'un membre – pour requérir l'extradition d'opposants politiques, ou pour entraver leurs efforts de régularisation de leur statut dans leurs pays d'accueil.

(Source : Le Monde 16.11.2021)

Revivre ... en FRANCE

Mise en place fin 2020 d'un projet d'insertion professionnelle, dans le cadre d'un partenariat financier avec la Préfecture de Paris et la fondation Inkermann.

Il profitera durant l'année 2021 à une quinzaine de bénéficiaires du cours de français langue étrangère (FLE) et de la *Permanence réfugiés* de Revivre.

Ce projet a vocation à se développer encore plus durant les prochaines années.



Revivre ... en SYRIE

Réhabilitation de l'Ecole Al-Bayt Al-Tadmori du camp d'Al-Rukban – La Maison de Palmyre

En 2021, Revivre a continué à contribuer au financement des travaux de réhabilitation de l'Ecole de Palmyre pour un montant de **10 000 €**.

Il s'agit de construire de nouvelles toilettes, couler les chapes des sols des classes, plâtrer et peindre les murs intérieurs et extérieurs, installer de nouvelles fenêtres et portes pour les salles de classes, restaurer les plafonds. A cela s'ajoutent les extérieurs : préparer la cour de récréation, fabriquer des parasols, restaurer le mur d'enceinte, planter des arbres...



Revivre ... pour la Liberté, la Justice, la Démocratie

La Compétence Universelle, c'est quoi en 2 MOTS ?

« **La Compétence Universelle** reconnaît que, dans certaines circonstances, un État peut étendre l'application du droit national à des événements survenus en dehors de son territoire ou statuer sur ces événements. (...) Elle s'applique à une série d'actes délictueux dont la répression par tous les États est justifiée, ou requise, **dans l'intérêt de l'ordre public international**, en raison de la gravité des crimes et de l'importance de leur répression aux yeux de la communauté internationale». (Source : *Croix Rouge Internationale*). La Compétence Universelle vise en particulier tous les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

A ce titre, les tortionnaires de Bachar El Assad réfugiés en Europe sont pleinement visés. Mais une certaine interprétation du droit international empêche son application en France.

=> Revivre agit pour faire progresser le droit français en la matière.

- Dimanche 28 novembre 2021 ; Clôture de la 14^{ième} quinzaine de la solidarité internationale de Fontenay-sous bois – Stand et repas participatif avec Revivre
- 20 Novembre 2021 : Assemblée Générale de Revivre

- Jeudi 9 décembre 2021 : Remise des diplômes de FLE
- Mars 2022 : 11^{ième} anniversaire du soulèvement en Syrie

QUELQUES DATES...